

SEANCE du 11 Décembre 2008

POLE RESSOURCES

SERVICE DE
L'ASSEMBLEE
MUNICIPALE

RAPPORT

OBJET : ADHESION DE LA VILLE DE COLOMBES AU SYNDICAT MIXTE
PARIS METROPOLE

EXPOSE

Réunis à la Mairie du XXe arrondissement de Paris le 5 novembre 2008, les élus de la Conférence métropolitaine, dont le Maire de Colombes qui est membre du secrétariat de la Conférence, ont validé les statuts du syndicat d'études mixte ouvert Paris Métropole qui sera créé dès le début de l'année 2009, après approbation du Préfet de Paris et délibération des collectivités adhérentes, dont la commune de Colombes.

Ce nouveau syndicat d'étude devra proposer une expertise sur les ressources financières et les solidarités fiscales. Il sera aussi saisi sur des sujets d'aménagement du territoire impactant l'ensemble des communes adhérentes.

Les statuts élaborés ont été encore amendés à l'issue de cette dernière réunion, pour préciser le rôle des territoires voisins des plate-formes aéroportuaires dans les enjeux métropolitains et la dimension développement durable dans ses objectifs.

Attachés au principe : une collectivité égale une voix, les élus ont souhaité que le syndicat soit également un lieu de renouvellement des pratiques politiques, où aucune entité ne pourra se prévaloir d'une prééminence sur l'autre.

A la suite de cette réunion, les collectivités souhaitant adhérer doivent faire délibérer leur assemblée en vue de la création du syndicat au début de l'année 2009, d'où l'objet de la présente délibération.

Une cotisation de chaque commune adhérente au prorata de leur poids démographique des commune est demandée afin de faire fonctionner cette nouvelle structure. Pour Colombes, le montant de la cotisation est fixée à 11 577,60 €.

Avec la création de Paris-Métropole, une étape nouvelle s'ouvre.

Dans un contexte évolutif, les élus de tous bords souhaitent participer au débat actuel avec pragmatisme et efficacité.

Avant de créer des structures institutionnelles venant d'en haut, les élus ont préféré parler projets en valorisant le partenariat et les synergies, plutôt que la fragmentation et de nouvelles strates décisionnelles imposées.

Un outil original de coordination des politiques publiques à l'échelle de la métropole francilienne est donc né.

Il est important de signaler le consensus qui a prévalu à l'établissement de ce syndicat.

Consensus entre commune de droite et de gauche, consensus entre les différentes niveaux institutionnels de la région Ile de France.

Ce syndicat doit, demain, constituer un outil efficace au service des collectivités qui le composent, et apporter rapidement des réponses opérationnelles aux attentes des habitants de la métropole francilienne.

Car tous les élus l'ont dit au fil des Conférences Métropolitaines, la question cruciale est désormais dans le « comment faire », avec quels moyens, avec qui.

Pour répondre à cette exigence, le syndicat devra apporter une réelle valeur ajoutée, en favorisant la réflexion commune entre partenaires parfois peu habitués à échanger et en ajoutant de la coordination là où elle fait encore défaut.

Le syndicat, comme la Conférence Métropolitaine dont il est issu, doit rester un espace politique associant les Maires, les Présidents des intercommunalités, les Départements et la Région, espace où le dialogue est fondé sur le respect mutuel, l'appropriation d'idées partagées et l'intelligence collective, permettant de débattre sans tabous, d'envisager des solutions en se dégageant des contraintes propres aux institutions, tout en restant fidèle à ses objectifs de pragmatisme, de responsabilité et d'efficacité à court et moyen terme.

Il s'agit de travailler ensemble pour que les territoires qui composent la métropole évoluent de manière équilibrée et cohérente, tout en contribuant à son rayonnement et à son essor économique, tout en portant des politiques solidaires entre tous les territoires qui le composent.

Le programme d'études du syndicat doit aussi prendre en charge les sujets urgents pour les habitants : les solidarités financières, le logement, les déplacements, l'amélioration du cadre de vie sont immédiatement identifiés parmi ces priorités.

La crise immobilière a entraîné, dans certains territoires métropolitains, une chute de 50% des constructions de logement et ne fait qu'amplifier une pénurie déjà patente.

Comment accroître l'offre pour la rapprocher de la demande ? Comment, en préservant la qualité de vie, construire dense, convivial, durable ? Comment répondre à la demande insatisfaite dans le logement conventionné ? Comment relever le défi énergétique au regard duquel le logement ancien constitue un enjeu majeur ? Comment lutter contre le logement insalubre et les marchands de sommeil ? Comment recréer des parcours résidentiels attractifs ?

Pour apporter des réponses concrètes à cette question du logement, Il est nécessaire de travailler ensemble sur la base d'une appréhension plus globale de nos plans locaux de l'habitat et de nos documents d'urbanisme.

Les attentes sont également importantes en matière de déplacements.

Un plan de mobilisation associant l'ensemble des collectivités regroupées au sein du STIF est en cours d'élaboration à l'initiative de la Région.

Dans ce domaine, le syndicat mixte pourra s'appuyer sur le travail du Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF). D'autres sujets, comme l'accompagnement des personnes en situation de handicap, la coordination des politiques de police de la circulation (stationnements, livraisons...) ou les circulations douces pourront aussi être des sujets d'étude.

D'autres questions relatives à la qualité de vie quotidienne et l'environnement font également partie des défis à relever et figurent parmi les sujets d'étude et d'action collective : il s'agit de la question du bruit, de la lutte contre la pollution de l'eau ou de l'air, préoccupations fréquemment citées par nos concitoyens, mais aussi de la question de l'énergie déjà évoquée à propos du logement et des déplacements, ou encore celle relative à l'approvisionnement en eau.

Enfin, un éclairage nouveau serait également précieux sur la question des ressources dont peuvent disposer les collectivités pour concrétiser demain les projets qui feront la métropole francilienne du futur.

Cet éclairage semble prioritaire à la municipalité, au moment où l'Etat baisse ses dotations aux collectivités territoriales. Le syndicat devra mettre en lumière l'évolution dans le temps long de ces financements, ainsi que les difficultés immédiates des collectivités, conséquence directe de la crise financière actuelle.

Pour rendre crédible la mise en œuvre de l'ambition métropolitaine décrite précédemment, des propositions relatives au renforcement des solidarités et à la recherche de ressources nouvelles devront être avancées, avec réalisme et détermination.

En tout état de cause, il ne s'agit pas pour ce nouveau syndicat de se substituer aux collectivités compétentes dans l'ensemble du champs des études qu'il pourra proposer, mais bien d'être une structure d'aide à la décision, qui, pour la commune par exemple, pourra apporter des éléments d'information pertinents concernant l'évolution du parc social de logement ou les dessertes de transports.

La commune entame une démarche active en matière de coopération intercommunale avec les communes de la boucle nord de notre département.

Cette nécessité de partenariat sur des sujets structurant nos territoires est portée depuis longtemps et la municipalité considère que la vocation de ce nouveau syndicat d'étude participera à notre démarche de structuration intercommunale au service de l'ensemble des concitoyens.

C'est pour cela qu'il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante portant sur l'adhésion de la commune de Colombes au Syndicat Paris métropole.